



Château-Gontier

Badminton Club

REGLEMENT INTERIEUR **2022-2023**

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts du Château-Gontier Badminton Club (CGBC). Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement. Il est remis aux jeunes du CGBC, et sur demande à chacun des adhérents adultes. L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.

Il est affiché dans les locaux de l'association.

Article 1 : Adhésion

1. L'inscription aux activités du club vaut adhésion à l'association.
2. L'inscription est valable pour une saison du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Il comprend :
 - le montant de la licence et assurance de la FFBad.
 - le montant de la cotisation sportive annuelle.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet.

Il est possible de s'inscrire à tout moment de la saison. Cette inscription ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

En fin de saison, le montant de la cotisation annuelle est soumis au vote de l'Assemblée Générale pour la saison suivante. Les membres de l'association sont répartis selon trois catégories :

- Joueurs adultes (plus de 18 ans)
- Jeunes (moins de 18 ans)
- Joueurs minibad (moins de 9 ans)

3. Les jeunes et les adultes ont la possibilité de faire de la compétition. Pour les adultes elle se fera sous forme de compétitions individuelles (tournoi le week-end) ou de compétitions par équipes (championnat et coupe de la Mayenne en semaine). Pour les jeunes, en fonction de leur catégorie d'âge, les compétitions se dérouleront le samedi ou le dimanche (plateaux, rencontres départementales, trophées départementaux, ...). L'inscription aux compétitions jeunes s'effectue auprès des entraîneurs ou des responsables de la compétition.

Article 2 : Créneaux horaires

Les créneaux disponibles sont variables d'une année à l'autre. Ils sont indiqués à chaque début de saison.

Article 3 : Règle de vie commune

1. Tout licencié s'engage à entretenir un bon esprit, fairplay, loyauté et respect des autres.
2. Il est souhaitable de faire jouer tout licencié présent et de prévoir des rotations sur les terrains (par exemple ne pas dépasser un set lorsque les créneaux sont chargés) et inciter les joueurs (ses) en attente à arbitrer un match.
3. Il faut s'assurer qu'un membre du Club détient le badge pour fermer la salle.
4. Tout licencié doit participer à l'installation et au rangement du matériel.
5. Tout licencié s'engage :
 - a. à maintenir la salle, les vestiaires et les toilettes propres.
 - b. à ramasser bouteilles, volants et tout objet lui appartenant.

Article 4 : Participation à la vie du club

1. Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de respecter les élus, les entraîneurs, les animateurs pour leur investissement.
2. Les licenciés doivent être prêts à soumettre des idées et à offrir un peu de leur temps pour l'organisation des manifestations sportives et conviviales, pour le bon fonctionnement du club en général.
3. Tous les membres sont invités à participer, selon leurs propres moyens, à la vie du club. Ceci implique de participer ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale du club.

Article 5 : Encadrement Jeunes

1. Tout mineur reste sous la totale responsabilité du ou des parent(s) ou représentant légal en dehors des horaires d'entraînement.
2. Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence effective des entraîneurs ou animateurs dans la salle en début de séance. En cas de retard ou d'absence de l'entraîneur, le jeune licencié est sous la responsabilité du ou des parent(s) ou représentant légal.
3. Si un jeune licencié arrive et repart seul, il reste sous la responsabilité des parents.

Article 6 : Vacances scolaires

1. Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des Jeunes sont systématiquement suspendues.
2. Pour les adultes, l'encadrement est annulé, un aménagement de créneau est proposé selon les dispositions des responsables volontaires.

Article 7 : Responsabilité

1. Le CGBC n'engage pas sa responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents en dehors de l'enceinte de la salle d'entraînement.
2. Le CGBC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol occasionnés dans les salles d'entraînement.

Article 8 : Inscriptions aux compétitions et stages

1. Coût des inscriptions
 - a) Le club participe en très grande partie aux frais d'inscriptions des différentes compétitions jeunes (Trophées, interclubs). En cas d'hébergement une participation maximum de 20€ sera demandée aux familles. **Une participation de 20€ sera également demandée aux familles pour la participation aux compétitions nationale et internationales.** Les tournois jeunes sont à la charge des joueurs.
 - b) Pour les stages jeunes :
 - Les frais d'inscription au stage club sont à la charge des familles (5€).
 - Les frais d'inscription aux journées de stages pour les jeunes du collectif CODEP (comité départemental). Une participation sera demandée aux familles (5€ s'il n'y a pas d'hébergement). Le règlement se fera à l'ordre du CGBC.
 - c) **Le club participe à hauteur de 50€ aux frais d'inscriptions des tournois adultes (y compris pour les cadets inscrits dans le championnat interclub séniors, mais pas pour les minimes). Au-delà de 50€, les frais d'inscriptions seront à la charge du joueur.**
2. Désistement et Forfait (WO) dans le cadre d'une compétition officielle
 1. Lors d'une inscription à un tournoi adulte ou à une compétition jeunes, le désistement n'est possible qu'avant la date limite d'engagement (avant constitution des tableaux).
 2. En cas d'absence à une compétition une sanction sportive sera prise par la FFBaD (3 mois de suspension de compétition) si aucun justificatif n'est fourni (Certificat médical, certificat de décès d'un proche,...)

Article 9 : Le Tournoi du Club

1. Pour participer au tournoi national du Club, chaque licencié doit :
 - a. Être compétiteur
 - b. Participer à 1 tournoi extérieur avant celui du CGBC. (tournoi CGBC début février)
2. Le Tee-shirt du club est obligatoire pour participer au Tournoi.

Article 10 : Tenue vestimentaire

1. Le Tee-shirt du club est obligatoire pour toutes les compétitions jeunes et adultes.
2. Le règlement du Championnat Inter Clubs Mayenne prévoit une amende de 10 euros pour tenue vestimentaire non réglementaire, qui est à la charge du joueur (se).

Article 11 : Volants et matériels

1. Volants :
 - a) Le club fournit des volants en plastique (nylon) ou en plumes pour l'entraînement et les compétitions des jeunes.
 - b) Le club fournit des volants en plumes pour les rencontres « interclubs ». **Sur les créneaux adultes, les membres sont priés de se munir de leurs propres volants.****
 - c) Le club propose des volants à tarif préférentiel. Les membres désirant s'en procurer devront les demander auprès des responsables.
2. Matériels :
 - a) Le club est en partenariat avec un fournisseur de matériel de badminton qui propose des raquettes, chaussures,... .
 - b) Les raquettes sont prêtées pour le créneau mini-bad.

